ROUBAIX

Réunion du Comité exécutif

Le Comité exécutif se réunira le mercredi 10 courant, à 8 h. 1/2 du soir, au local La Paix.

Ordre du jour très important.

Avis aux commissaires

La réunion des commissaires, qui devait avoir lieu le vendredi 12 mars, à la Paix, est remise à une date ultérieure.

Le comité.

Nouvelle société de musique

Par arrêté préfectoral, en date du 4 mars 1897, la société de musique dite « La Renaissance », établie chez M. Auguste Laurent, cabaretier, rue Turgot, 54, est autorisée à se constituer légalement.

Accident d'usine

Un ouvrier menuisier, Eugène Cleanwerch, âgé de 33 ans, demeurant rue de Sébastopol, 21, a été victime d'un accident à l'usine de la société anonyme de Roubaix (ancien établissement Delattre) rue du Curoir.

En poussant une planche de bois à la scie circulaire, la main gauche a glissé et l'index a été atteint par l'outil en mouvement. Le docteur Lepers a soigné l'ouvrier qui devra subir une incapacité de travail d'environ un mois.

Encore un suicide

Hier matin, vers 7 heures 1/2, on a trouvé pendu dans son grenier, le nommé Henri Lampe, âgé de 48 ans, gazier, demeurant rue Pierre de Roubaix, cité Flipo, 41.

Cet homme était malade depuis assez longtemps déjà. Hier matin, vers 6 heures 1/2, sa femme était allée lui porter du café au lit. Vers 7 heures 1/2, elle l'appela pour se lever et, ne recevant pas de réponse, elle eut le pressentiment d'un malheur.

Sa belle-sœur se trouvant avec elle en bas, elle l'engagea à monter à la chambre de son mari. Ce n'est qu'au grenier qu'elles le trouvèrent. Il était pendu.

La corde fut immédiatement coupée, mais il était trop tard et M. Leurelle, médecin, qu'on était allé chercher ne put, malgré tous ses soins, le rappeler à la vie.

Arrestation pour vol

Un ouvrier journalier, Jules Benoist, âgé de 24 ans, a, étant ivre, volé 10 fr. dans le tiroir du comptoir de la nommée Sidonie Verreil, cabaretière, rue Perrot, 11

Cette dernière a porté plainte et Benoist a été arrêté.

Echouée au dépôt

Lundi, dans la nuit, vers une heure du matin, la nommée Juliette Floris, âgée de 21 ans, fille publique à Lille, venait au dépôt de sureté, complètement ivre, demander un billet de logement.

On déféra à son désir en la mettant au violon. Elle avait sur elle la somme de 24 fr 10.

C'est égal, ils sont rares ceux qui viennent solliciter un billet de logement avec autant d'argent dans leur poche.

Outrage à la pudeur

Le nommé Hubert J..., quincaillier, âgé de 22 ans, demeurant rue de Lannoy, a été arrêté lundi soir, Grande Rue, étant ivre, pour outrage à la pudeur.

Sortie carnavalesque

Les Amis du plaisir, établis chez Wilfart, ont l'honneur de faire savoir au public qu'une sortie carnavalesque aura lieu le jour de la Mi-Carême.

Les camarades qui désireraient être de la fête sont priés de se faire inscrire chez ce dernier.

COMBATS DE COQS

Les habitués s'étaient donné rendez-vous, lundi soir, chez Dussart, rue du Tilleul, pour assister à l'intéressante partie, 2/3 pour 50 francs qui se jouait contre le gros caillou, de la rue du Tilleul.

Voici les résultats de cette partie : le Gros Caillou a gagné les 2e et 3e paires, La 1re paire n'a pas décidé. Nombreux paris de chaque côté.

— Beaucoup de monde lundi chez Pierre d'Hérines (dit gros Pierre) rue du Moulin, pour voir jouer la belle partie 2/3 pour 50 francs contre Dambrin.

Pierre d'Hérines a gagné les 3 paires. Paris très importants de part et d'autre.

Communications diverses

Chorale la Solidarité ouvrière. — Tous les membres adhérents sont avertis qu'il y aura pas de répétitions partielles.

La répétition générale aura lieu samedi prochain à l'heure habituelle.

FLERS-BREUCQ. — *Soirée chantante.* — Dimanche 14 mars, à l'estaminet du Chêne au Sart, tenu par Henri Oudoir, grande soirée chantante suivie d'une brillante tombola au bénéfice d'une veuve avec quatre enfants en bas-âge.

Union Electorale Républicaine Socialiste

Les secrétaires des 4e, 8e, 10e et 12e section de l'Union électorale républicaine socialiste sont priés de convoquer leurs membres en leurs locaux respectifs, le plus tôt possible, et d'en avertir le délégué général le citoyen Catrice qui tient à leur disposition timbres, convocations et bandes.

Un membre du comité exécutif viendra expliquer la nouvelle organisation.

Les secrétaires des autres sections qui n'ont pas encore les timbres de cotisation sont priés de les réclamer le plus tôt possible.

Réunions du jeudi 11 mars

— La 9e section (rue Archimède), à 8 h. 1/2 du soir, au local habituel

— La 5e section (rue d'Hem), à 8 h 1/2 du soir, rue du Tilleul, 1, au Raverdi.

Concerts et Spectacles

Théâtre de Roubaix. — Jeudi 11 mars, spectacle exceptionnel, à la demande générale, l'immense succès : LES 28 JOURS DE CLAIRETTE, opérette militaire à grand spectacle en 3 actes et 4 tableaux. Le spectacle commencera par UNE TASSE DE THÉ, comédie en 1 acte.

Bureau à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h.

Grand théâtre de Roubaix. — Jeudi 11 mars 1897, soirée de gala. Clôture de la saison lyrique, au bénéfice de Mme Kéva, MM. Carroul et Maas, de MM. et Mmes de chœurs. — PATRIE, grand opéra en 5 actes et 6 tableaux, paroles de MM. Victorien Sardou et Louis Gallet, musique de E. Paladilhe.

Spectacle décomposé d'après les indications des auteurs.

Au deuxième acte : Grand ballet des nations.

Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 h.

Tickets de la Verrerie ouvrière

Les détenteurs des carnets de tickets de la Verrerie ouvrière sont priés de venir régler au citoyen Catrice, le plus tôt possible, les comptes devant être arrêtés définitivement pour le 15 mars prochain.

Mouvement ouvrier

Réunion du jeudi 11 mars 1897

ROUBAIX. — Groupe l'Avenir socialiste, à 8 heures, chez Achille Carpentier, rue du Pile.

WATTRELOS. — *Arrestations.* Ces jours derniers le garde Lotodé rentrait chez lui « Au Sapin Vert ». Dans la plaine, il aperçut deux individus qui chantaient, en le montrant du doigt. Le garde Lotodé se dirigea vers les deux individus qui entrèrent dans un cabaret et leur demanda leurs noms afin de leur dresser procès-verbal pour leur attitude insolente.

Ceux-ci, au lieu de s'exécuter, sautèrent aussitôt à la gorge du garde qui, doué d'une force peu commune, terrassa l'un des agresseurs qu'il ligotta puis fit subir la même opération au second.

Les deux individus, ainsi garrottés, furent reconduits à la prison municipale où M. Clément, commissaire de police, les interrogea.

Ce sont deux garnements très dangereux : l'un se nomme Louis Decourcelle, âgé de 20 ans, peigneur, demeurant rue de l'Ommelet, cour Lehouck, 7 ; l'autre, Robert Brijs, 18 ans, même profession, demeurant rue des Charpentiers, cour Paulus, 11.

Dans la bagarre contre ces drôles, qui sont tatoués sur tout le corps, le garde Lotodé a eu le col de sa tunique arraché.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confieront l'impression de leurs affiches et autres imprimés à l'Imprimerie Ouvrière, auront droit aux insertions gratuites dans le journal l'*Egalité*.

S'adresser pour Commandes,

A Roubaix : au bureau du journal Grande Rue, 93.

A Tourcoing : au citoyen Descherdeer, rue St-Jacques, 3.

A Croix : au citoyen Billot, marchand de journaux et conseiller municipal.

A Wattrelos : au citoyen Briffaut, conseiller municipal.

Pour le canton de Lannoy : au citoyen Jean Deladerrière, marchand de journaux.

TOURCOING

Les Grèves

Rien de changé, quant à la situation des grévistes de la maison Masure.

Comme de coutume, une délégation s'est présentée hier à la fabrique, mais pas plus que les jours précédents, l'entrevue n'a donné de résultat.

***

Ainsi que nous le disions dans notre numéro d'hier, les ouvrières doubleuses de la maison Vandenberghe, rue Ste-Barbe, se sont mises en grève.

La cause du conflit est une diminution de salaires que le patron voulut imposer à ses ouvrières et que celles-ci ont jugé inacceptable.

On comprendra aisément la justesse des réclamations des grévistes lorsqu'on saura que les conditions du nouveau tarif de M. Vandenberghe diminuent les salaires de trente pour cent au moins. Plusieurs tentatives de conciliation ont déjà été faites par les ouvrières auprès de leur patron, mais toutes les démarches sont restées infructueuses. M. Vandenberghe se refuse absolument à entrer en pourparlers avec les grévistes.

Nous donnerons demain de nouveaux détails au sujet de cette grève.

Brasserie municipale

La brasserie municipale se réunira en séance extraordinaire, vendredi prochain 12 Mars, à 8 heures.

Aux ouvriers maçons

Les ouvriers maçons et manœuvres sont priés de se réunir à la coopérative, 18, rue de Tournai, aujourd'hui à 6 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour : formation d'un syndicat.

La commission du syndicat des maçons de Roubaix assistera à la réunion dans laquelle il sera fait une causerie sur la nécessité de l'association syndicale.

Assemblée générale extraordinaire

Le Parti ouvrier se réunira aujourd'hui à 8 h. 1/2, en assemblée générale extraordinaire, à la Brasserie Sociale, rue du Hazé.

Ordre du jour : Congrès de Dunkerque.

Avis

Les citoyens détenteurs de listes de protestation contre l'arrêté du maire interdisant la sortie du cortège, le jour de l'inauguration de la Coopérative, sont priés de les faire parvenir au plus vite, 48, rue de Tournay.

La Commission.

Syndicat textile

Le syndicat textile de Tourcoing se réunira dimanche 14 mars, à 5 heures du soir, en son local chez le citoyen Voit-Catteau, à la Malsence,

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

SAINT-ANDRÉ. — *L'obligation scolaire.* — Jusqu'en ces dernières années, l'église avait accaparé l'enseignement et avait profité de cet avantage pour établir sa domination basée sur l'ignorance et la superstition.

Le vote de la loi scolaire en 1881 lui a donné un coup dont elle ne se relèvera pas et dont elle comprend l'importance ; aussi voit-on chaque année et tout dernièrement encore, au moment du vote du budget, la réaction tout entière demander, heureusement sans chance de succès (discours des sénateurs Chesnelong et Fresneau) l'abrogation de cette loi scolaire qui a compromis son ancienne puissance en mettant le curé à la porte de l'école et qui aurait pu l'abattre à jamais en réservant le monopole de l'enseignement à l'Etat.

Mais, on n'est pas jésuite pour rien et on cherche à atténuer, par tous les moyens, licites ou non, ce qu'on ne peut empêcher.

Les cléricaux ont peur que l'instruction se répande dans les masses populaires qui les abandonneront à mesure qu'elles s'instruiront.

Leur dernière ressource a été la création des écoles libres dans lesquelles on se garde bien de développer les intelligences, car il ne faut pas être trop malin en sortant de là.

On ne croirait plus son curé, on pourrait se dire qu'on est un citoyen égal au point de vue des droits à Monsieur X, vous savez bien, celui qui reste au château, car il y a toujours des seigneurs dans nos belles campagnes.

Il y a bien une loi qui oblige les parents à mettre leurs enfants à l'école, mais une loi républicaine est faite pour qu'on la viole ; la République est si bonne fille, le ministère est si complaisant avec ses amis les rallies qu'on peut bien se permettre une petite tolérance.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si la loi n'est pas appliquée dans les écoles libres, témoin ce qui se passe à Saint André et ailleurs.

C'est ce qui a motivé le vœu voté par le cercle républicain de Saint André, vœu que nous publions ci-dessous.

Que tous les citoyens, soucieux de l'avenir de la République, s'en inspirent, s'ils croient, avec Danton, qu'il faut demander pour nos enfants, après le pain, l'éducation et l'instruction et s'ils pensent qu'il serait dangereux de leur permettre par une faiblesse coupable de rester ignorants de leurs droits.

***

Les membres du cercle « Le Progrès républicain » de Saint-André-lez-Lille, réunis en assemblée générale extraordinaire le 21 février 1897,

Considérant que la protection des écoles publiques laïques de la commune constitue l'un des points capitaux de son programme, que par suite de l'inobservation systématique de l'article 10 de la loi du 28 mars 1882, l'école congréganiste de la dite commune fait une concurrence déloyale aux écoles laïques ;

Qu'il résulte en effet des déclarations d'un père de famille qu'il a retiré ses enfants de l'école laïque pour les placer à l'école congréganiste surtout parce que dans cette dernière les absences ne sont pas inscrites et qu'il n'est pas obligé de se présenter devant la commission pour en répondre ;

Que cet exemple pourrait avoir les plus fâcheuses conséquences pour l'avenir de nos écoles, en ce moment surtout où une nouvelle école privée est en construction et où les adversaires de notre enseignement national vont redoubler d'efforts et multiplier les largesses pour attirer à eux les hésitants et les insouciants, les faibles et les nécessiteux ;

Ont émis le vœu :

Que l'application de l'article 10 de la loi du 28 mars 1882 dans l'école congréganiste de Saint-André, soit l'objet d'une surveillance active de la part des autorités compétentes,

Et décide qu'une copie du présent vœu sera adressée à M. l'Inspecteur primaire de la circonscription, à M. le maire de Saint-André et à M. le délégué cantonal

Le Président du Cercle.

MARQUETTE. *Concert de bienfaisance.* — La salle de l'estaminet du citoyen Martin était trop petite pour contenir tous les camarades du Parti ouvrier qui s'y étaient donné rendez-vous, dimanche soir. Il s'agissait de secourir une victime du travail, le camarade Catelle, blessé depuis deux mois.

Les camarades avaient fait appel au comité de Lambersart, toujours prêt, quand il s'agit d'une œuvre de propagande socialiste ou de bienfaisance.

Les différentes chansons et la petite comédie, jouée à la fin de la soirée, ont obtenu un vif succès.

Merci aux amis de Lambersart pour leur précieux concours !

L'argent provenant des quêtes a été remis le soir même entre les mains du camarade Catelle qui remercie tous les citoyens qui ont participé à cette fête.

LAMBERSART. — *Réunion du comité.* — Dimanche 14 mars, à 5 heures du soir, estaminet Edouard Samé, place de l'Eglise, à Lambersart, réunion du comité.

Ordre du jour : Distribution des nouvelles cartes pour 1897 ; choix d'une date pour une conférence contradictoire.

MARCQ EN BARŒUL. — *Réunion.* — Les Amis Réunis chez le citoyen Delaroyère, remercient les cœurs généreux qui par leurs petits sous ont concouru à faire produire à la quête du Mardi Gras, pour un malheureux père de famille, la somme de 46 fr 50.

Une réunion aura lieu le lundi 13 mars, à 8 heures du soir, chez le citoyen Delaroyère, pour la sortie de la Mi-Carême.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — *Les forges de Douai.* — Il y a quelque temps, nous annoncions la prospérité de cet établissement qui faisait construire de nouveaux ateliers.

Or, depuis deux jours vingt-cinq ouvriers ont été congédiés sans motif connu

Ces renvois non motivés causent une certaine émotion en ville, car beaucoup de nos concitoyens sont employés dans cet établissement industriel et craignent de se trouver sans travail d'ici peu.

SIN-LE-NOBLE. — *Vols.* — La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits dans différentes maisons de la rue Louis Dupont, et ont volé des lapins chez le sieur Delille et un cuvier de linge chez le sieur Poulain.

La gendarmerie de Sin, prévenue ce matin, a ouvert une enquête.

ANICHE. — *Enfant brûlé.* — Hier, vers dix heures du matin, le jeune enfant de Mme Cagnon, âgé de 18 mois, est tombé dans un bassin rempli d'eau bouillante. Il a été grièvement brûlé sur plusieurs parties du corps. Son état, quoique grave, n'est pas désespéré.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

CAESTRE. — *Horrible crime.* — L'assassin de Mme Caillau a été arrêté. C'est un jeune homme de 23 ans, un sieur Emile Boone, que sa mauvaise réputation et ses antécédents avaient immédiatement désigné à l'attention de la justice.

Très connu à Caestre, Boone est un mauvais sujet. Personne ne l'a jamais vu travailler et depuis son retour du régiment il vivait de fraude, de maraude ou de braconnage en compagnie des gens sans aveu qui rôdent constamment autour de Caestre et des communes environnantes.

L'année dernière, il disparaissait, et la gendarmerie, qui avait l'œil sur lui, le chercha vainement.

Boone avait, en effet, quitté la région après avoir commis un vol d'argent

Sa retraite fut cependant découverte dans les environs de Paris, et il fut arrêté la veille de son mariage. Condamné à quatre mois de prison, Boone passa ce temps de villégiature à la prison d'Hazebrouck. Il fut relaxé il y a une vingtaine de jours.

Le mardi soir 2 mars, Boone se rendit à Caestre chez un sieur Vanille, ouvrier de briqueterie, dont le fils avait été son compagnon au régiment. Il y coucha et le lendemain, mercredi, il s'attabla avec des amis dans un estaminet tenu par un sieur Willay, portant comme enseigne *Au Peuplier.*

Boone ce jour là, « fit la forte noce », le jeudi, il but encore et déclara au cabaretier qu'il ne pouvait le payer.

Il offrit de laisser en gage un paquet de vêtements qu'il possédait. Le marché fut conclu et Boone s'en alla, déclarant à tout le monde qu'il se rendait à Paris.

C'était le jeudi soir ; depuis, on ne l'avait plus revu.

On sait que le crime a été commis dans la nuit de vendredi à samedi.

Boone, au moment de son arrestation, avait encore sur lui un mouchoir ensanglanté et la montre en or qu'il avait enlevée dans la chambre de Marie Cailliau.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

DUNKERQUE. — *Rixe sanglante.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, une rixe a éclaté dans les environs de la rue des Casernes-de-la-Marine, entre plusieurs individus. L'un d'eux, le sieur Lucien Sobry, 30 ans, a été frappé à coups de talon et a reçu un coup de couteau de son adversaire. Son état est grave. Il a été transporté à l'hôpital. Deux des agresseurs, les frères Evariste et Louis Macquignon, ont été arrêtés.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

SAINT-AMAND. — *Accident.* — Lundi, dans l'après-midi, le nommé Alexandre Blampain, dit Romain, âgé de 20 ans, ouvrier frappeur, chez MM. Dorémieux fils et Cie, était occupé à la manœuvre des wagons dans la cour de la fabrique, lorsque, par suite d'une fausse manœuvre, il a été tamponné.

Transporté chez le concierge, Blampain a reçu des soins de M. le docteur Gardillon qui n'a pu se prononcer pour le moment.

Il a été reconduit en voiture à son domicile, rue de la Guerre.

Concours de coqs. — Dimanche 14 mars, chez M. Lépinoy dit Henri Flavie, estaminet du Clairon, rue de Valenciennes, grand concours de coqs, offert aux amateurs. Vieux contre vieux poulets. 3 fr. pour 10, 6 fr. pour 15.

DENAIN. — *Accident.* — Le nommé Louis Masse, âgé de 43 ans, chargeur en bas des cubilots, demeurant à Denain, travaillant à l'usine, a été blessé dans les circonstances suivantes :

Ayant omis d'assurer la position du chien de sûreté qui doit maintenir le wagonnet sur le monte-charge avant l'ascension du tablier du cubilot, Masse voulut faire cette opération pendant la marche. La manche de son vêtement a été accrochée par le chien d'arrêt, et le malheureux ouvrier eut le bras fortement mutilé.

Un repos de deux mois sera nécessaire à son complet rétablissement.

ANZIN. — *Œil brûlé.* — Un ouvrier de l'usine de la Bleuse-Borne, Jules Marynus, 28 ans, habitant Bruai, a reçu dans l'œil droit un charbon rouge qui lui a brûlé la cornée.

Le docteur ne peut encore dire si l'organe sera perdu.

PAS-DE-CALAIS

Le député Lamendin et ses électeurs

Le citoyen Lamendin, député, recevra ses électeurs à Béthune, le dimanche 21 mars, de 9 heures du matin à midi, 14, place du Marcac-au-Fil.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS. — *Grave accident aux mines.* — Travaillant dans la veine du Souich, à la fosse n° 3 des mines de Lens, par suite de la chute d'une pierre qui a été subitement détachée du toit, l'ouvrier Etienne Lefebvre, âgé de 37 ans, délégué mineur suppléant, a été atteint dans le bas des reins et dans l'aine. Le blessé a été transporté à son domicile, rue St-Théodore, 19, où le docteur Brulant lui a prodigué ses soins. L'état de l'ouvrier Lefebvre est très grave et l'on craint des lésions internes.

Vol. — Pour vol de linge commis au préjudice de M. Descamps Arnauld, marchand boucher, rue de la Paix, procès-verbal vient d'être dressé à la charge du nommé Romain Marchand, âgé de 21 ans, ouvrier mineur, demeurant à Lens, route de Liévin, chez M. Robert

Festival d'Hénin-Liétard. Dans sa réunion de lundi soir, l'excellente fanfare ouvrière de Lens, que dirige avec le talent que l'on sait M. Louis Jeambart, a décidé de prendre part au festival qui aura lieu à Hénin-Liétard les 23 et 24 mai prochain. Cette société s'est fait inscrire en première catégorie.

LIÉVIN. — *Escroquerie.* — M. Florentin, commissaire de police, a ouvert une enquête au sujet d'une assez grave affaire d'escroquerie.

Tout récemment un jugement du tribunal civil de Béthune condamnait le nommé François Vaillant originaire de Lourches à restituer une machine à coudre au sieur Lebrun.

Voulant jouer un tour à Lebrun, Vaillant, sans attendre la signification du jugement, d'accord sans doute pour cela avec son ami Boulet, fit cadeau de la machine à coudre en question à ce dernier.

Bientôt M. Lebrun, apprenant la chose, réclama l'objet lui appartenant. Boulet refusa de le remettre, se voyant pas, cela se comprend, se départir d'un si joli cadeau. En présence du refus de Boulet, M. Lebrun a porté plainte et encore une fois devant le tribunal de Béthune, il va être question de machine à coudre.

Rixe. — Dimanche soir, une rixe sanglante a éclaté rue de l'Abreuoir, entre les nommés Paul Augustin Sénéco, Alphonse Bocquet et Jules Bourgain à la suite d'une rivalité d'amour.

C'était à qui aurait ravi le cœur de la belle Messaline.

Celle-ci, inutile de le dire, était dans le plus grand embarras et ne savait auquel se raccrocher. C'est ce qui explique pourquoi, à un moment donné, elle fut prise d'une crise de nerfs qui nécessita son transfert à l'estaminet le plus proche. M. le docteur Lequette a prodigué les soins utiles à la malheureuse.

M. Florentin, commissaire de police de Liévin, a, dit-on, ouvert une enquête qui amènera les auteurs de la rixe devant la justice.

FOUQUIÈRES-LEZ-LENS. — *Parti ouvrier.* — Réunion des groupes le dimanche 14 mars, à 6 heures du soir, chez le citoyen Crépel Léopold.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la séance du comité fédéral du 12 février dernier ; — situation financière ; — paiement des cotisations ; — questions très importantes ; — admission de nouveaux membres.

Présence indispensable.

HÉNIN-LIÉTARD. — *Procès-verbaux.* — M. Allard, commissaire de police, a verbalisé contre :

1° Rosine Nicq, femme Walbecq, cabaretière, pour mauvaise tenue de son registre de logeur ; 2° Zéphir Parfain, 26 ans, pour ivresse manifeste, et 3° contre Saint-Lenoy Richard, 42 ans, pour tenue de jeu de hasard. La table, le godet et les dés ont été saisis. Une autre table a également été saisie par M. le commissaire, mais le tenancier du jeu qui, à la vue de ce fonctionnaire avait cru bon de déguerpir, n'a pu être retrouvé.

La gendarmerie vient de dresser procès verbal contre le nommé Augustin Sacleux, âgé de 33 ans, pour divagation de chien sans collier et contre Valère Agache, âgé de 20 ans, cultivateur à Courrières, pour mauvais traitements sur son cheval.

Concert. — Nous sommes heureux de pouvoir donner ci-dessous le programme du magnifique concert qu'organise l'Harmonie Municipale d'Hénin et qui aura lieu dimanche prochain dans le salon Lempres :

Première partie. — Fantaisie variée sur la Fille du Régiment. — Grand air de Jérusalem. — Galathée — Air de la Lyre. — Caprice et variations pour Saxophone — Air de Lakmé. — Duo du Docteur Crispin. — Scènes comiques.

Deuxième partie. — Dans le Bois, fantaisie pour hautbois. — Duo de la Favorite (1er acte). — La Reine Topaze — Chanson de l'Abeille. — Chansonnettes et monologues. — Thème suisse — Air varié pour saxophone. — Chant provençal, mélodie. — Grand air du Songe d'une Nuit d'Eté.

La gentille opérette-bouffe *Listchen et Fritzchen* sera jouée par Mme Taxil-Bot et M. Ruteau.

Incendie — Un incendie qui aurait pu prendre de grandes proportions s'est déclaré dans une chambre à l'étage de l'estaminet Crépin, près de la Mairie, servant de dépôt de papiers peints, dont M. Crépin fait le commerce

Une assez grande quantité de papiers peints ont été la proie des flammes, mais grâce à l'activité et au dévouement de tous ainsi que des sapeurs-pompiers, on put bientôt se rendre maître des flammes.

On présume que le feu a été communiqué aux rouleaux de papiers par un amas de suie enflammée se trouvant dans un trou pratiqué dans le mur et ayant dû servir autrefois à recevoir un tuyau de poêle.

Les dégâts sont évalués à 600 fr. environ pour les objets mobiliers et à une centaine de francs pour l'immeuble qui est la propriété de Mme veuve Wantier.

Le service d'ordre était assuré par le brigadier de police Landrieux, sous les ordres de M. Allard, commissaire de police.

BILLY-MONTIGNY. — *Pour la lutte.* — Le 5 courant, le citoyen Etienne Dussart, secrétaire du Parti ouvrier, a fait à l'estaminet Havez, une petite causerie sur l'utilité du collectivisme. Il a été très écouté et à l'issue de sa conférence deux brasseurs ont versé chacun 1 fr et un boucher 0,50, pour la caisse de la lutte du Parti ouvrier.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL

MAIZIÈRES. — *Un maire arrêté.* — Sous ce titre, nous avons annoncé qu'à la suite d'un crime qui a été commis dans cette commune, le maire d'Averdeingt, M. Rohaut a été arrêté pour faits se rattachant à cette affaire. Par arrêté préfectoral, M. Rohaut vient d'être suspendu de ses fonctions. Il proteste énergiquement de son innocence.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

BREBIÈRES. — *Vol.* — La nuit dernière des malfaiteurs se sont introduits chez M. Louis Verley, ainsi que chez Mlles Lenglet et Thérel et y ont volé du linge et des lapins.

Une enquête est ouverte sur la plainte des victimes de ces vols.

VITRY-EN-ARTOIS. — *Suicide.* — On nous certifie que le sieur Jules Frémy, âgé d'environ 70 ans, cabaretier à Vitry, rue de Sailly, s'est pendu, la nuit dernière, dans son domicile

On ignore les motifs de ce suicide.

CALAIS

Canot lamaneur coulé. — Avant-hier matin, vers 11 heures 1/2, un canot lamaneur portant le n. 4, avec un équipage composé de 5 hommes, se trouvait près de la roue du paquebot « l'Express », qui manœuvrait pour rentrer au bassin Carnot, lorsque la machine se mit en marche.

L'un des matelots de l'équipage s'apercevant du danger, se jeta immédiatement à l'eau et cria au capitaine de stopper.

Celui-ci s'empressa de donner cet ordre ; il était malheureusement trop tard Les palettes de la roue avaient déjà atteint le canot qui coula.

Les hommes restant dans l'embarcation, réussirent à se sauver en grimpant dans la roue ; le matelot Delpierre avait un poignet foulé.

Quant au matelot Bourgois, il fut recueilli par deux hommes du *Boulogne*, qui s'étaient portés à son secours.

M. le docteur Matringhem a donné ses soins au matelot Delpierre.

Mystérieuses trouvailles. — On a trouvé, ce matin, dans le canal de St-Omer, près du Pont-de-Briques, territoire de Boulogne en face la ferme de M. Guilbert, une caisquette un essuie-mains et une trentaine de livres de porc.

Après enquête, il a été reconnu qu'aucun porc n'avait été tué ces jours ci, à Coulogne, et pourtant cette graisse paraît provenir d'un animal fraîchement soigné.

L'enquête continue.

État-Civil. — Naissances du 8 mars. — Raymonde, fille de Langlois, route de Marck. — Lucien, fils de Blanquart, rue Hermant, 24. — Louis, fils de Bontoulle, rue du 29 juillet, 65. — Albert, fils de Laveie, rue Dupuit Thouars.

Mariages. — Henri Vasseur et Jeanne Garet.

Décès du 8 mars — Jean Chenet, 79 ans, époux de Françoise Louguet, Hospice civil. — Elisabeth Roussel, 70 ans, veuve de François Deneige, rue Lafontaine, 75. — Henri Germe, 56 ans 11 mois, époux de Augustine Barens, rue St Pierre, 14. — Jean Lefrancq, époux de Elise Gouillard, rue des Communes, 28.

Du 9. — Justine Robert, 68 ans, épouse de Louis Vandappe, rue de Valone, 158. — Louis Goubel 19 ans, époux Fourrier, chemin des Artilleurs.

SOMME

CANTON DE CORBIE

L'ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Voici les résultats complets de l'élection qui a eu lieu dimanche :

Inscrits, 6,561 ; votants, 5,246 ; majorité absolue, 2,674.

MM. Curé, réactionnaire clérical, 2,816 voix, ELU ; — Hourdequin-Dhaille, républicain progressiste, 1,226 ; — Drouard, républicain socialiste, 1,477.

Le citoyen Drouard adresse aux électeurs la lettre suivante :

Messieurs les électeurs,

Je remercie fraternellement les 1177 citoyens qui, hier, sur mon nom, ont affirmé la doctrine socialiste.

Cette élection indique que le canton de Corbie n'entend absolument pas abandonner la marche en avant.

Ce qui le prouve surabondamment, c'est que, dans les communes du canton, à l'exception de Corbie, les candidatures républicaines obtiennent 357 voix de plus que la candidature de M. Curé. C'est donc Corbie qui a mis en échec les républicaines.

Mais la grande popularité de M. Curé à Corbie a beaucoup plus de surface que de profondeur. Les hommes politiques de Corbie savent sur quoi repose cette popularité. Cependant on peut affirmer qu'une popularité qui repose sur autre chose que sur des principes, en même temps qu'elle est de mauvais aloi, devient aussi une popularité stérile, incapable de faire rien de grand, rien de bon, rien d'utile.

En effet, l'élection de M. Curé ne résout absolument rien : La question sociale reste avec la même acuité après cette élection qu'avant. Au conseil général, le rôle de M. Curé sera forcément nul. M. Curé emportera au conseil général le vice même de son élection. Elu par la réaction cléricale, malgré toutes ses protestations de républicain convaincu, il tournera forcément le dos au progrès, à l'avenir.

Cette élection ouvrira certainement les yeux aux électeurs de Corbie. Certes, le Pactole ne coule pas à Corbie et l'opulence, le bonheur n'est pas assez intense dans la classe ouvrière, pour la faire se désintéresser de la question sociale. Hélas, non ! les jours de chômage, de bas salaires n'y sont que trop connus.

Aussi, dans un avenir très prochain, plus d'un électeur de Corbie, sentant toute la rigueur de la lutte pour l'existence et contemplant la fausse protection que les assemblées bourgeoises accordent aux déshérités de la fortune, aux travailleurs, enfin, rentrera en lui-même et se dira que voter pour des adulateurs des riches et des admirateurs de la verroterie religieuse ne jette pas dans le ménage du pauvre un gramme de pain de plus.

Le jour prochain où l'électeur de Corbie, forcé par les événements, aura fait ce raisonnement, le socialisme sera le principe absolu de ce canton qui, comme toute, est profondément généreux, profondément bon.

C'est pourquoi je dis à tous les amis que l'élection de dimanche dernier nous a singulièrement montré notre route.

Courage donc et en avant !

Vive la République démocratique et sociale !

G. DROUARD,

Conseiller municipal,

Ancien maire ouvrier de Villers-Bretonneux.

Villers-Bretonneux, 8 mars 1897.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand Théâtre de Lille

(Direction A. MONTFORT).

Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h.

Jeudi 10 mars. — LE SONGE D'UNE NUIT D'ETE, opéra comique.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 9 mars. — Jean Koenig, boulevard de Metz, 108. — Olga Chmitt, rue Marceau, 36. — Alphonse Buns, rue de l'Alma, fort Frasez, 8. — Louis Clarisse, rue Tuilerie, 42. — Louis Vanderhaegue, rue Beaugelat, 22. — Raymond Scalbert, rue du Coq Français, 176. — Achille Provoyeur, rue du Collège, 25. — Anna Denulle, rue Delattre, 13. — Georgette Vollekindt, rue Bayard, 29. — Fernand Wuttel, rue Barbe d'Or, cour Carpentier, 6.

Décès. — Henri Lestienne, 57 ans, rue Fossé, impasse Ingeourolle, 40. — Velleda Chocreaux, 13 mois, rue Bernard, 23. — Louis Vlieghe, 59 ans, rue Magenta, 41. — François Depasmanier, 51 ans, rue La Bruyère, 35. — Justine Desreumaux, 75 ans, Hospice civil — Félix Delobel, 1 mois, rue du Fort, cour Parent, 2. — Richard Gilman, 59 ans, quai de Leers. — Marie Moulon, 61 ans, rue Isabeau, 3. — Alfred Lemoine, 50 ans, Hôtel Dieu. — Henri Lampe, 48 ans, rue Pierre de Roubaix, cour Flipo.

ETAT-CIVIL DE LILLE

Naissances du 9 mars 1897

Pierre Glandard, rue Jules de Vicq, 23. — Marie Mahieu, rue de la Caserne St-André, 14. — Marthe Tripon, rue des Robleda, 30. — Emile Brossez, cité Bacquet, 17. — Angèle Missienne, cour Reboux, 3. — Maurice Macron, place Jacques Louchart, 7. — Emilienne Bostyn, cour Barrème, 4. — Emilienne Decubber, rue Magenta, 33 bis. — Raymonde Mille, cour Lucie — Louis Guéroult, rue St-Sauveur, 25. — Maurice Lefebvre, rue de Jemmapes, 54. — Catherine Dumoulin, rue du Commerce, 19. — Albert Legrand, cour Jacquery, 16. — Raymonde Renard, rue du Croquet, 8. — Arthur Liénard, rue Malsence, 40.

Décès

Victor Peere, 5 jours, cour Vandenberghe, 5. — Van Goethem, 24 ans, célibataire, cour Haccart, 4. — Pauline Deswez, 11 ans, rue de la Justice, 13. — Julienne Chevance, 3 ans, rue Malpart, 1 bis. — Félix Monnier, 56 ans, rue Gasteis, 41. — Antoine Marion, 40 ans, rue Faidherbe, 5.

Tous les Droguistes, Epiciers, etc., vendent la

BI-BORAX ORIENTAL

NETTOIE — PURIFIE — ASSAINIT

Par paquets de 0.10, 0.20 et 1f. — Indispensable à tous les ménages

Vente en Gros : 84, Rue de Crimée, Paris.

BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

Marchés de Lille du 9 Mars

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 99 50 à .... — En pain n° 1 (cote offic.), 98 .. ; n° 2 (cote com.), ... à .. ..

Cuite 1er jet (cote com.), 24,00 à .. .. — 2e (cote com.), 24,50 à .. ..

ALCOOLS — 3/6 fin disp. 34 75 offert, 34 50 demandé.

BOURSE de LILLE

DU 9 MARS

VALEURS	Cours de jour...	Ou offre.	Ou demande
Aniche	.....	11500	11000
Anzin	4885	4900	4850
Bruay	.....	26000	.....
Douai	2235	2325	2260
Carvin	.....	1100	1025
Courrières	1000	1000	.....
Decazeville	795	810	785
Douchy	.....	11000	.....
Douvrin	.....	2560	.....
Escarpelle	.....	225 50	224
Lens 100	.....	1350	1320
Lievin	.....	680	.....
Marchiennes	.....	870	.....
Ostricourt	.....	10650	10500
Vicoigne	.....	.....	.....

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille. — Imprimerie de l'*